

M. Wenman: Des sauvegardes comme celles qu'il a prises à l'égard de l'Inde?

M. MacLaren: Deuxièmement, en ce qui concerne la technologie du stockage du combustible radioactif usé, le député d'en face sait sans doute que le programme de recherche du Canada est loin d'être unique en son genre. Il existe un bon nombre d'autres programmes de recherche menés par d'autres gouvernements en vue de produire de l'électricité grâce à la fission nucléaire. Il existe aussi bien entendu divers programmes de recherche internationaux menés sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne. Ces programmes de recherche visent aussi à résoudre certains des problèmes dont l'honorable député d'en face a parlé plus tôt.

Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude propose de déclarer un moratoire sur la construction de toute nouvelle centrale nucléaire. J'ignore si le député voulait que ce moratoire s'applique au Canada uniquement ou s'il songeait aussi à interdire l'exportation de technologie nucléaire. De toute façon, il demande qu'un moratoire soit déclaré pendant qu'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes examinerait les moyens d'améliorer les techniques de stockage des déchets radioactifs.

Selon nous, il y aurait lieu de déclarer un moratoire dans les secteurs où le gouvernement ne peut pas prendre des mesures parce qu'il y a trop de confusion ou parce qu'il est indécis. J'ignore si c'est à cause de l'expérience du gouvernement antérieur à cet égard qu'il a proposé de déclarer un moratoire quand il était au pouvoir. Quant à nous, nous n'avons pas ressenti le besoin de déclarer un moratoire parce que notre politique n'est ni confuse ni indécise. Au contraire, les vues du gouvernement en matière d'énergie, et surtout sur l'avenir de l'industrie nucléaire au Canada, ont été exposées dans une brève déclaration du premier ministre (M. Trudeau), comme en fait foi le hansard du 1^{er} mai 1980. Le premier ministre déclarait qu'aucune enquête publique ne serait instituée parce que «le temps dont nous disposons pour maintenir la rentabilité de notre industrie nucléaire est très, très court». Il signalait en outre le danger de voir notre industrie nucléaire devenir périmée et perdre sa chance de vendre une technologie de pointe à d'autres pays du monde. Il ajoutait que nous devrions profiter de cette occasion pour étudier les moyens grâce auxquels nous pourrions favoriser l'industrie nucléaire canadienne et sa promotion, notamment l'exportation de la technologie du réacteur Candu. A cet égard, personne n'a l'intention d'empêcher les Canadiens, dans le cadre de la revue que nous avons entreprise ou subséquentement, d'exprimer leurs vues. Le premier ministre a fait remarquer qu'une longue enquête pour déterminer si oui ou non nous restons dans la course, comme il le dit, ne serait pas possible car il se peut fort bien que pendant ce temps, notre industrie se trouve à être en perte de vitesse par rapport à la concurrence internationale ou à des considérations nationales.

Comme les députés ne l'ignorent pas, monsieur l'Orateur, il y a eu au Canada ces dernières années une multitude d'enquêtes sur les divers aspects de la production de l'énergie nucléaire. Lorsque le député d'en face voudra parler des occasions que les Canadiens ont eues dans ce domaine, je l'invite à se référer à tout une série d'enquêtes. Je citerai entre autres, la commission d'enquête de Cluff Lake en Saskatche-

Stockage des déchets radioactifs

wan, la commission royale d'enquête de l'Ontario sur la planification hydro-électrique, la commission royale d'enquête de l'Ontario sur la santé et la sécurité des travailleurs miniers, le comité spécial de l'assemblée législative de l'Ontario sur les activités de l'Hydro-Ontario—que le député a mentionné—le conseil des études écologiques de l'Ontario sur l'expansion des mines d'uranium dans la région de Elliot Lake, le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales sur le projet de raffineries d'uranium de la société Eldorado, ainsi que les réunions du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics de la Chambre, qui s'est penché sur de multiples questions relatives à l'énergie nucléaire. Par ailleurs, les députés peuvent obtenir le premier rapport du comité consultatif technique sur le programme de stockage des déchets radioactifs, auquel j'ai déjà fait allusion. Je suis certain que le député d'en face sait que la commission d'enquête Bates est en train de terminer son travail, puisqu'il vient de Colombie-Britannique. Par ailleurs, au Nouveau-Brunswick, une commission parlementaire provinciale a étudié différents problèmes se rattachant à la production d'énergie nucléaire.

Étant donné le nombre de rapports qui ont été faits et le nombre de commissions, d'enquêtes et de conseils qui ont été organisés depuis quelques années, le public a eu, à notre avis, amplement l'occasion d'exprimer son opinion sur un certain nombre de problèmes qui se rattachent à l'utilisation de l'énergie nucléaire.

En outre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et moi-même avons eu l'occasion depuis quelques mois de rencontrer les porte-parole de différentes organisations, représentant tantôt l'industrie nucléaire, tantôt d'autres intérêts, comme Energy Probe, Energy Pathways et le Regroupement pour la surveillance du nucléaire, représentants des réactions très différentes à l'égard du nucléaire. Nous connaissons donc leur opinion, et par ailleurs, les fonctionnaires participent à une étude que nous faisons actuellement sur l'industrie nucléaire.

Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) a soulevé le problème que posent certains aspects de l'utilisation de l'énergie nucléaire, mais il aurait pu parler aussi des différents avantages que les Canadiens ont retirés de ce choix énergétique qui le préoccupe tellement. Je suis persuadé qu'il ne l'a pas fait faute de temps. A mon avis, il y a trois façons principales et un certain nombre de façons secondaires dont l'industrie de l'énergie nucléaire rend service aux Canadiens. Elle est une partie importante, voir essentielle de notre stratégie énergétique diversifiée.

● (1740)

Deuxièmement, le réacteur Candu est à la pointe du développement industriel canadien dans le domaine de la haute technologie. C'est l'une des rares industries essentiellement canadiennes à avoir un fort contenu technologique. Comme de nombreux observateurs internationaux l'ont fait remarquer, le réacteur Candu constitue un exploit dans un domaine d'une aussi grande complexité technique.

Troisièmement, l'industrie Candu, surtout ses possibilités d'exportation, est le moyen d'ouvrir les marchés étrangers aux industries canadiennes et de porter les avantages de la technologie canadienne aux pays qui ont désespérément besoin d'énergie et qui peuvent trouver dans la production d'énergie